

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Par An : 12 fr. 00
Six mois : 6 fr. 00
Trois mois : 3 fr. 00

En France et l'étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annuaire : la ligne. 30 c.
Réclames : 20 c.
Faits divers : 15 c.
On peut adresser à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LESTRAT et Co, 34, rue Notre-Dame des-Victoires, (place de la Nativité); à Bruxelles, à l'Office de PUBLICITÉ.

Les sentiments de ma plus haute estime. Rome, le 21 mars 1877. Signé, JEAN CARDINAL SERRIEN.

CHRONIQUE

M. Jules Steeg vient d'adresser aux membres du Comité républicain de la 2<sup>e</sup> circonscription de Bordeaux, qui patronnent sa candidature, une lettre dans laquelle il déclare se retirer de la lutte électorale.

Les journaux de la Savoie viennent de publier un manifeste à l'occasion du 17<sup>e</sup> anniversaire de la réunion de la Savoie à la France, dans laquelle ils témoignent leur inaltérable dévouement à la patrie Française.

On nous écrit de Rome, le 25 mars 1877 :

« A la suite de l'allocation pontificale la princesse Clotilde a écrit à Victor-Emmanuel, son père, pour le supplier de prendre en considération les plaintes de S. S. et de chercher à en faire respecter les droits et les prérogatives comme chef spirituel de l'Eglise catholique !

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, le 29 mars 1877. C'est M. Waddington qui fera l'intérim de M. Jules Simon. M. Martel, qui devait d'abord en être chargé, s'est récusé au dernier moment, par suite du grave accident survenu dans la santé de Mme Martel.

L'ajournement qui est résulté des derniers votes de la Chambre pour la solution de la question des chemins de fer, a eu des conséquences funestes pour les intérêts engagés. La Compagnie de Lille à Valenciennes est en faillite; il y a huit jours, c'était la Compagnie d'Orléans-Rouen. La Vendée et d'autres encore sont menacées.

Vous trouverez dans le Journal Officiel de ce matin, un décret du président de la République qui introduit l'économie politique, dans le programme des matières de la seconde année de droit. Le premier examen de licence portera à l'avenir sur le droit romain et sur l'économie politique. Cette innovation est très-approuvée.

Le Conseil municipal de Paris, secondé par toutes les feuilles radicales, a entrepris une campagne en règle contre le préfet de police, M. Voisin. Le ministre de l'intérieur soutient son subordonné avec une fermeté qu'on ne saurait trop louer. Il n'est pas douteux que la demande de session extraordinaire, adressée par le Conseil au préfet de la Seine, ne soit annulée comme excédant les attributions du Conseil.

Les membres de ce petit Parlement radical appliquent, du reste, fort consciencieusement la théorie du gouvernement direct. Une note insérée dans le Radical, prévient les électeurs du onzième arrondissement que leurs conseillers municipaux se tiendront à leur disposition, le premier mardi de chaque mois à huit heures du soir.

Les espérances d'une entente entre les cabinets européens se sont fortifiées à la suite du Conseil tenu hier, par les ministres de la reine d'Angleterre. Le

une union sincère, leur devoir envers la France. »

M. Ducatel révoqué.

On lit dans le Radical : « On annonce la révocation de M. Ducatel, qui, comme on sait, a été nommé percepteur pour avoir ouvert les portes de Paris à l'armée de Versailles. » Une seule chose nous étonne, c'est que le Radical n'ajoute pas que M. Ducatel va être traduit en cour d'assises ou devant une cour martiale... rue Haxo.

De l'Audace, toujours de l'Audace.

Il est très vrai que c'est l'audace qui fait le fond de la politique républicaine. Il faut avoir de l'audace, en effet, et beaucoup d'audace, pour oser écrire ce que les feuilles républicaines nous donnent à lire depuis deux jours, à propos de la Note communiquée aux journaux catholiques rapportant les paroles de M. le duc Decazes.

Le Temps est scandalisé de ce que des feuilles aient osé appeler l'attention du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon sur les atteintes graves que porte le ministère italien à la loi des garanties.

Les catholiques disent ceci : Puisque l'on ne peut obtenir plus pour la Papauté, qu'au moins ce qui a été accordé ne soit pas une fiction.

Peut-on imaginer rien de plus réservé ? Eh bien ! cette seule pensée qu'on pourrait tenir compte d'une loi qui protège dans d'aussi mesquines proportions le peu qu'on a laissé au Saint-Siège, révolte les républicains et le Temps va jusqu'à écrire :

« La note par laquelle on a voulu essayer d'engager la politique du gouvernement peut être ramenée à sa juste valeur ; elle est simplement une indication nouvelle et inopportune de la politique et des sentiments de quelques hommes auxquels un souci excessif des intérêts temporels de la cour de Rome fait perdre TROP OUBLIER LES INTÉRÊTS DE LA FRANCE. »

C'est trop d'audace, n'est-il pas vrai ? Ainsi, ce sont les catholiques qui ont trop oublié les intérêts de la France quand ils ont lutté avec l'énergie, la persévérance qu'on connaît pour empêcher le gouvernement français de faire l'Italie une, au prix de nos milliards, de notre sang et de la sécurité de nos frontières.

Ce sont les catholiques qui ont mal défendu les intérêts de la France, en combattant la politique qui avait pour but de faire triompher l'Idée napoléonienne sur les grandes agglomérations ; une Allemagne en trois tronçons et une Italie une étreignant la France comme dans un cercle de fer !

On ose écrire que ce sont les catholiques qui ont mal servi les intérêts français, quand on est au lendemain de l'invasion allemande et de l'attitude plus que réservée de l'Italie qu'on appelait la « nation sœur. »

Oui, c'est de l'audace ! Mais tout ce que disent le Temps et la République Française sur ce point ne trompera personne.

Les Français savent ce qu'a valu à la France l'alliance de l'Italie et ce que lui ont rapporté les sacrifices d'hommes et d'argent faits pour son unité.

Le Temps et la République Française parlent avec orgueil de l'Italie une ; qu'il nous disent où, en Italie, on parle de la France une ? Qu'ils nous disent, dans quel journal on prétend que la France doit posséder tous ses départements ?

Ceux qui ont sacrifié les intérêts de la France à leurs passions révolutionnaires, à leur haine contre l'Eglise, nous savons où ils sont et comment ils se nomment. Grâce à Dieu, on ne les trouve pas dans les rangs des catholiques et des royalistes.

Le Pape et le Gouvernement Italien

La presse européenne s'est déjà occupée d'une circulaire adressée à LL. EE. les nonces apostoliques par Son Em. le cardinal Simoni, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, au sujet de la circulaire de M. Mancini, garde des sceaux du gouvernement italien, sur la dernière allocation de Notre-Saint-Père le Pape. Voici d'après le Monde, la traduction de cet important document.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

La circulaire du ministre, garde des sceaux, aux procureurs généraux des Cours d'appel sur la dernière Allocation de Saint-Père, — circulaire que la presse ministérielle publiait hier à Rome, — n'échappa certainement pas à l'attention de votre Illustrissime Seigneurie.

La circulaire porte que les journaux qui publient le document pontifical ne seront pas poursuivis, pourvu qu'ils ne l'accompagnent d'aucun commentaire exprimant adhésion. Cette décision est présentée comme une preuve d'autant plus éclairante de la liberté assurée au Souverain-Pontife dans l'exercice de ses ministères, que l'allocation, au dire de M. le ministre, aurait dépassé toutes les bornes imaginables et serait une confirmation de l'ingérence pontificale à l'égard d'un gouvernement qui s'est montré si large et si généreux envers l'Eglise.

Le lieu de se séparer de ces sentiments de déplorable état de choses exposés dans l'Allocation de Saint-Père, la circulaire dont il s'agit la formule de la manière la plus évidente. Dès lors, en fait, que la publication de la parole pontificale est subordonnée à son plaisir d'un garde des sceaux quel qu'il soit, la liberté accordée à cette parole n'est et peut être qu'illusoire. C'est le ministre lui-même qui déclare, sans s'en apercevoir, que la rigueur des lois, c'est parce qu'il a voulu aujourd'hui user de tolérance. Demain le même ministre, ou tout autre qui lui succéderait dans ce poste, pourrait au lieu de céder à ces sentiments de tolérance qu'on affiche maintenant, se montrer, avec autant de droit, le sévère exécuteur de lois faciles à invoquer et, à défaut d'autres motifs, recourir au prétexte ordinaire, dont on se sert sans fondement aucun dans la dernière circulaire, à savoir que le Pontife romain sort du terrain spirituel pour entrer sur le terrain politique.

Je dis que ce prétexte est, aujourd'hui en particulier, allégué sans aucun fondement ; car, pour quiconque a lu l'Allocation du 12 mars, il est manifeste que l'exposé des faits qu'elle contient concerne uniquement les intérêts religieux, parmi lesquels il faut ranger avant tout la revendication d'une pleine et réelle indépendance dans l'exercice du ministère apostolique. Que si les blessures faites à l'Eglise, — blessures contre lesquelles on réclame à présent et contre lesquelles on n'a pas manqué de réclamer dans le passé, quoi qu'en dise l'auteur de la circulaire, — sont les tristes effets d'une politique injustement portée sur un terrain qui ne lui appartient pas ; on ne peut donc pas dire qu'il s'agit d'une sphère, celui qui a le droit, en même temps, le devoir de réclamer jusqu'à ce qu'il obtienne réparation.

Mais il y a dans la circulaire en question d'autres points qui démontrent mieux encore ce qu'est la liberté généralement accordée au Souverain-Pontife. Cette liberté consiste en ceci : d'une part, on permet à la presse hostile à l'Eglise de s'élever de toutes manières contre la parole de Saint-Père, et en faisant un thème d'injures et de blasphèmes et en faisant même le sens ; tandis que d'autre part on défend à la bonne presse tout commentaire quelconque de nature à confirmer la vérité des faits déplorés, et qui témoigne de la déférence pour la parole du Chef auguste de l'Eglise, pour ses conseils et ses enseignements. Déjà quelques journaux catholiques de province, pourvu qu'ils ne fussent pas d'avis exprimé leur admiration pour l'Allocation pontificale, ont exprimé les effets de cette déférence.

Quant au clergé en particulier, la liberté qu'on lui promet se formule par de nouvelles et plus étroites menaces ; de sorte que si les membres du clergé, obéissant à la voix du suprême (légal) précepte des doctrines et recommandant au peuple de les mettre en pratique, ils se trouveront sous le coup d'une loi qui déclarera cette conduite un abus intolérable, punissable par la prison et par les plus lourdes amendes.

Et c'est alors que se manifestent de semblables dispositions qu'on voudrait faire croire à l'indépendance absolue du Souverain-Pontife, et faire prendre aux sérieux des concessions que l'on dit faites à l'Eglise par le Parlement. Le garde des sceaux en appelle au bon sens public ; mais il semble, en vérité, n'y avoir pas grande confiance, puisque l'attitude seule étant permise, et la défense, même la simple adhésion, étant interdites, son appel devient une dérision.

Du reste, ce seul fait qu'un ministre, en présence d'un discours prononcé solennellement par l'autorité la plus auguste qu'il y ait sur terre, laisse de côté les faits dénoncés comme autant d'injustices dont cette autorité est victime, et la citant en quelque sorte à comparution devant lui, s'attache exclusivement, dans un langage captieux et tout différent de celui auquel il veut répondre, à la tâche de réclamer, et d'excitation à la révolte, et va même jusqu'à lui reprocher d'avoir préféré des plaintes, alors qu'il n'y avait qu'à se plaindre, à exprimer de la reconnaissance ; ce seul fait, dis-je, suffirait à démontrer quelle confiance on peut avoir dans ses protestations réitérées de respect et de déférence envers la juridiction spirituelle du Chef suprême de l'Eglise.

La conscience des catholiques, on peut le dire en vérité et sans que ce soit une tournure oratoire, ne pourra pas s'empêcher point, comme elle le mérite, une telle prétention. Elle saura, notamment, discerner de quel côté se trouve l'ingratitude, quel est celui qui a mérité l'ingratitude, lequel a mérité son véritable bien et est aujourd'hui encore son soutien, sa splendeur et son plus bel ornement, en bien qui s'emploie à arracher de notre patrie ses gloires les plus grandes, celles qu'elle doit à la Papauté, et à accumuler dans l'âme de l'auguste Pontife les amertumes et les douleurs.

Que de son côté votre Seigneurie ne s'empêche pas d'appeler sur le langage du garde des sceaux, comme aussi sur les observations auxquelles il donne lieu, l'attention de M. le ministre des affaires étrangères. Faites-lui spécialement remarquer que s'il est un juste motif de se trouver mécontents des autres nations, qui, malgré l'oppression qu'ils subissent et malgré certains plébiscites bien connus dont parle la circulaire, témoignent de mille manières, avec une spontanéité vraie et en toute occasion, leur ferme adhésion au Souverain-Pontife, les catholiques des autres nations n'ont pas moins raison de se plaindre.

Par conséquent, les gouvernements respectifs ont un intérêt particulier à se préoccuper sérieusement d'un tel état de choses, selon les recommandations faites précédemment à ce sujet par le Saint-Père dans sa dernière allocation. Il serait utile également de faire observer que, si en se plaignant de ne pouvoir, dans la situation actuelle, gouverner comme il convient l'Eglise, le Saint-Père fait appel à l'action des fidèles auprès de leurs gouvernants, il veut cependant, quoique le garde des sceaux se taise avec intention sur ce point, que cette action soit conforme aux lois des différents pays.

En vous autorisant à laisser copie de cette dépêche à M. le ministre des affaires étrangères, s'il en manifeste le désir, je vous confirme

Table with 2 columns: Service, Amount. Includes '29 MARS' and '30 MARS' sections.

Table with 2 columns: Service, Amount. Includes '30 MARS' section and 'Service particulier du Journal de Roubaix'.

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 30 mars. Change sur Londres 4.84 0/0; change sur Paris, 5.16 3/4. Valeur de l'or, 105. Café good fair, (la livre) 19 1/4. Café good Cargoes, (la livre) 20 1/4. Marché calme.

Dépêches de M. Schlegelhaufen et C. représentés à Roubaix par M. Baltea u-Grymouez :

Havre, 29 mars. Cotons : Ventes 500 b., marché calme, plutôt plus ferme. Liverpool, 29 mars. Cotons : Ventes 12.000 b., marché haussant, légal 1/16 de hausse.

New-York, 29 mars. Cotons : 11 3/8. Recettes de 5 jours 22,000 b.

ROUBAIX 30 MARS 1877.

Les Vacances

On dit que la politique est en vacances parce que les membres des deux Chambres ne siègent pas à Versailles, parce que M. le président du Conseil est allé visiter Venise, et pourra méditer sur le sort des hommes d'Etat en parcourant les lagunes de la ville des Doges, en passant sous le pont des Soupirs ; parce que M. Léon Say, ministre des finances est allé se reposer du souci de construire des budgets en équilibre ; on dit que la politique est en vacances.

Nous sommes vraiment fâchés de troubler la quiétude des satisfaits, des indifférents et des ignorants ; mais, à notre avis, la politique ne chôme pas un seul instant, la révolution nous semble, au contraire, poursuivre son œuvre sans un instant d'arrêt ; il en

est d'elle comme de l'Océan qui mine les falaises du littoral, et chaque jour fait un travail nouveau. Nous n'entendons pas le bruit souterrain, nous ne voyons pas d'éboulement, mais chaque heure, chaque minute prépare une catastrophe, sans qu'on puisse dire si cette catastrophe se manifesterait demain, dans huit jours, dans un an. Il est certain qu'elle se produira, si l'on n'y apporte remède ; la date seule est incertaine, inconnue, ou plutôt méconnue.

Est-ce à Bordeaux qu'on osera dire que la politique chôme, alors que dans cette ville, une moitié des électeurs laisse à l'autre moitié le champ libre à toutes les fractions du parti radical ; est-ce à Lyon où les groléens entendent se faire les distributeurs des souscriptions en faveur des ouvriers sans travail, où les grèves se multiplient au point de causer les plus sérieuses inquiétudes ; est-ce dans toutes les villes de quelque importance où les Conseils municipaux entreprennent de se placer en hostilité avec le pouvoir central ; est-ce à Paris où l'on demande la révocation d'un préfet de police parce que ses agents ont osé arrêter dans la rue les admirateurs de Victor Hugo, où les réunions publiques se multiplient pour affirmer les droits de la libre-pensée, où la presse radicale outrage chaque jour l'Eglise, l'armée et la magistrature

La politique ne fait pas d'éclats, et l'on en conclut qu'elle chôme. Autant dire qu'un homme, atteint d'une maladie mortelle et endormi à la suite d'une crise qui l'a abattu, se porte bien ou est en convalescence. Or, n'est-ce pas précisément l'instant où la sagacité du médecin doit se stimuler et prendre toutes les précautions nécessaires contre la crise prochaine ?

C'est pour cela que nous prêterons toute notre attention aux délibérations prochaines de l'Assemblée générale des Comités catholiques. Les hommes éminents qui vont se trouver réunis à Paris ont vu de près la révolution et les révolutionnaires ; ils connaissent leurs ennemis ; ils ont dans le pays en général, dans le monde catholique en particulier une autorité incontestée et respectée. Nous attendons avec confiance leurs paroles ; elles nous consolideront des scandales récents, elles nous éclaireront sur les dangers présents et futurs. ALEXANDRE WATTEAU.

Une personne complètement en mesure de parler avec autorité, vient d'écrire à la Décentralisation, de Lyon : « Aucun fait n'est venu porter la moindre atteinte à l'union qui s'est si heureusement établie entre Monsieur le comte de Chambord et les princes d'Orléans, dans ces dernières années. » Cette union, fondée sur une confiance réciproque, sera une des premières conditions du salut de la France.

Monsieur le comte de Chambord ne doute pas que ses cousins n'aient la conscience des responsabilités que fait peser sur eux leur position de princes du sang, et qu'à l'heure voulue ils ne se rangent autour du Chef de leur famille, pour remplir avec lui, et dans

ses scrupules et dissipèrent ses derniers doutes. L'abbé Hautmoustier ne pouvait lui présenter pour ami qu'un compagnon digne de ce titre.

Un autre sentiment, que Rolland s'avoua moins peut-être fut la joie qu'il ressentit de se rapprocher de Colla d'une façon détournée : en se liant avec Conrad il se ménageait l'occasion de parler de sa sœur. Pour la première fois les obstacles qui d'abord lui avaient paru invincibles semblèrent s'aplanir. Les changements progressifs amenés par son influence dans l'esprit de la jeune fille ne pouvaient manquer de s'accroître davantage. Sous la direction fraternelle de Conrad, Colla deviendrait digne d'être la compagne de Rolland. Une affection qu'en vain il tentait de se nier à lui-même prit soudainement des proportions telles qu'il n'eut plus le courage de former des rêves d'avenir sans y associer Mlle Bellefleur. Quelles douces soirées Rolland et Conrad passèrent dans la rue du Cloître-Notre-Dame ! L'abbé leur lisait parfois des pages de son volumineux volume, il recueillait les impressions de ses deux auditeurs également jeunes et enthousiastes ; ceux-ci sentaient leur intelligence grandir au contact de l'esprit du savant abbé, et l'abbé trouvait dans leur jeunesse une sève nouvelle, une source inépuisable d'inspiration.

Mais comme contraste à ses heures paisibles, comme repoussoir à des scènes d'intime bonheur, Conrad, cédant aux conseils de l'abbé, à la volonté de

monsieur Bellefleur, reprit au bout d'une année ses habitudes mondaines. Il fit de son existence deux parts distinctes : l'une fut abandonnée au monde, aux camaraderies d'école, l'autre consacrée au travail ardu, aux amitiés saintes. Il n'était pas de jour où Conrad ne passât subitement d'une atmosphère embrasée au calme rafraîchissant d'une cellule. En sortant d'un bal il s'enfermait chez lui, afin de poursuivre ses études théologiques. Pour se reposer d'un cours de droit, il courait chez l'abbé de Hautmoustier. Quand son esprit venait d'être révolté par les paradoxes impies du banquier, il allait se cacher dans l'ombre d'une chapelle. La prière le reposait de la contrainte qu'il avait subie. Le front baigné par les clartés et les rosées du ciel, il restait les yeux fixés emprisonnés dans les cercles de l'enfer. Avide d'étendre les ailes de son âme, il feignait de ramper encore. Le luxe l'entourait au moment où son ambition unique était d'embrasser la pauvreté. Jamais supplice plus permanent, plus raffiné, ne fut imposé à un homme.

Colla sans deviner la cause de sa souffrance paraissait le plaindre d'autant plus qu'elle avait deviné une secrète douleur. Sans ouvrir son cœur à la passion, elle lui paraissait trop de rêver. Chaque fois qu'elle s'abandonnait à ses songes, la même image se présentait à ses yeux. Le bien qu'elle accomplissait se mêlait d'une égoïste pensée. Lorsqu'elle franchissait le seuil

des pauvres, elle cherchait instinctivement si dans la mansarde nue, dans le froid galeux, ne lui apparaissait point Rolland d'Ivrée. Une année de deuil l'ayant séparée du monde, les hasards du plaisir ou de l'ostentation hagarable ne les rapprochèrent plus. Une compensation lui fut réservée cependant. Dans leurs fraternelles entretiens, Conrad prononçait souvent le nom du jeune comte d'Ivrée. Leurs rapports devenaient presque journaliers. Sans le savoir, Colla formait un lien entre eux ; tandis qu'elle s'attristait de ne plus revoir une figure trop chère, Rolland ne cessait de s'occuper d'elle, et forcé de cacher au plus profond de son cœur cet amour que lui défendaient tant de considérations diverses, il le sentait chaque jour grandir d'une façon plus puissante.

La double existence de Conrad ne fut point soupçonnée par monsieur Bellefleur. Fier des éloges donnés à son fils, fêtant à l'avance ses succès de barreau, il plaçait en lui son espoir et son orgueil. Jamais le jeune homme n'avait besoin de demander de l'argent à son père ; le banquier remplissait régulièrement une cassette d'or et de billets de banque, et la trouvant vide avec la même régularité, il en concluait que son fils profitait du loisir de ses soirées pour s'abandonner à quelques folies. Mais comme aucun scandale ne rejaillissait sur son nom, que la réputation de Conrad restait intacte, Bellefleur en concluait que Conrad était à la fois habile et généreux. S'il eût souhaité

savoir ce que devenaient les sommes relativement considérables dépensées par le jeune homme, il lui aurait suffi de consulter un petit carnet bleu, sur lequel étaient inscrits le chiffre de ses amonnes et l'adresse de ses clients malheureux.

L'époque des derniers examens s'avavançait. Si résolu que fut Conrad il lui arrivait parfois de trembler à l'idée de la colère paternelle dont il provoquerait les éclats. Il chérissait assez son père pour s'affliger à l'avance de la peine qu'il lui causerait, et son respect lui interdisait toujours de répéter les paroles de reproche et de douleur prononcées par sa mère. Monsieur Bellefleur allait voir s'érouler en un jour cet échafaudage d'athéisme élevé avec tant de persévérance. Il avait défendu sa famille contre l'autorité du prêtre, il l'avait soustraite à l'Eglise, disputée à Dieu et tout à coup Dieu reprenait ses droits, l'Eglise approchait l'enfant de son sein maternel, et de son foyer même surgissait le prêtre armé par la vérité, fortifié par l'amour, et portant sur les lèvres des paroles d'espérance. (A suivre).

Caisse d'épargne de Roubaix. Bulletin de la séance du 25 Mars 1877. Sommes versées par 106 déposants, dont 36 nouveaux. Fr. 15,003.00 123 demandes en remboursement. 15,942.53 Les opérations du mois de Mars sont suivies par MM. Eloy Toulmonde et Victor Delreano, directeurs.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 30 MARS 1877.

— 23 —

LA

ROUTE DE L'ABIME

PAR RAOUL DE NAVERY

XL

LE CIEL ET L'ENFER.

(Suite)

— Je rougirai donc de mes convictions nouvelles ? — Vous les rendez plus inébranlables par l'étude, le silence, le travail et la lutte. A partir de ce jour, vous embraserez une double vie dont seul je posséderai le secret. Avez-vous confiance en moi ? — Je vous ai remis mon âme, je vous commet le soin de ma vie. — Soyez tranquille ! Je formerai l'une, je remplirai l'autre... Vous faites votre droit ? — Oui, mon père. — Et vous aimerez comme mon enfant. — J'obéis, répondit le jeune homme avec soumission.

En effet, extérieurement rien ne parut changé dans l'existence de Conrad. Monsieur Bellefleur s'applaudit de le voir devenir de plus en plus sadienx. Le devoir de Conrad favorisait ses projets de retraite pendant une année. Il ne quittait guère l'hôtel Bellefleur, et passait avec Colla et son père une partie de ses soirées. Quand il sortait sous prétexte d'aller au cercle, il se rendait chez l'abbé de Hautmoustier, afin de continuer ses études religieuses. L'excellent prêtre se réjouissait du zèle et de la persévérance de Conrad, il découvrait chaque jour dans cette âme énergique et droite des qualités nouvelles. A l'entraînement enthousiaste de l'esprit s'unissait une logique serrée. L'avocat deviendrait plus tard un brillant orateur de la chaire, une des gloires du clergé français. Un soir, Rolland chargé par sa mère de traiter une affaire litigieuse avec l'abbé de Hautmoustier, trouva Conrad Bellefleur dans le cabinet de celui-ci. Le comte d'Ivrée ne put dissimuler sa surprise, et le chanoine, prenant dans ces deux mains les mains des jeunes gens dit à Rolland d'une voix émue :

— Regarde-le comme un frère. La sympathie qui depuis longtemps attirait Rolland d'Ivrée vers Conrad fit tout de suite place à cette chaude et vaillante amitié que se portent souvent les jeunes hommes. Si Rolland hésitait à s'abandonner à l'impulsion qu'il avait toujours ressentie pour le fils de monsieur Bellefleur les paroles de son oncle lui enlevèrent